

Environnement-Mont-Tremblant

Agir pour le développement durable

C.P. 2542, Succursale B

Mont-Tremblant (QC) J8E 1B1

EXPÉDITION ÉLECTRONIQUE

Mercredi, 16 décembre 2009

Mémoire déposé par Environnement Mont-Tremblant (EMT) auprès de la Commission des Transports et de l'environnement du Québec dans le cadre de la consultation publique sur les cyanobactéries.

Introduction

C'est avec plaisir qu'EMT répond à l'appel de la Commission des Transports et de l'Environnement en ce qui a trait à la consultation publique sur les cyanobactéries.

EMT regroupe 17 associations dont 13 associations de lac. L'une de ces associations de lac est organisée en bassin versant de lacs et regroupe à elle seule 3 lacs. Nous représentons donc 15 lacs au total.

Les bassins versants des lacs qui font partie de notre association occupent environ 177.8km² et touchent 6 municipalités dont en très grande majorité, la ville de Mont-Tremblant. Cette dernière présente une superficie de 236 km² soit un peu moins de 10% des 2,494 km² du territoire de la MRC des Laurentides.

Notre mission est d'appuyer nos membres afin d'assurer une ressource touristique et un développement durables dans leur milieu qui harmonisent croissance économique, qualité de vie et protection de l'environnement pour les générations présentes et futures.

En novembre 2006, un premier lac dans notre région a été touché par les cyanobactéries. Dès 2007, les municipalités de Mont-Tremblant, St-Faustin-Lac-Carré et Val-des-Lacs totalisaient 9 des 29 lacs atteints par les cyanobactéries dans les Laurentides. Ces trois municipalités occupent 473km² du territoire de la MRC des Laurentides. Donc près du tiers des lacs atteints par les cyanobactéries pour à peine 5% du territoire de la région de des Laurentides qui est de 22,517 km². Voilà une situation préoccupante pour nos membres parce qu'elle va directement à l'encontre de notre mission.

Dans cet esprit, EMT espère que ce document sera utile aux travaux de votre commission.

Commentaires sur les éléments de réflexion de la Commission

1. La Politique nationale de l'eau et la réforme de la gouvernance de l'eau qui est proposée permettraient-elles de s'attaquer plus efficacement au problème des algues bleu-vert?

Environnement Mont-Tremblant (EMT) pense que oui pour les raisons suivantes :

1.1) Réviser le cadre juridique concernant l'eau.

Les municipalités ont déjà commencé à appliquer leurs nouveaux règlements pour les lacs. Toutefois le contrôle des bateaux relève toujours du fédéral. Cet élément juridique doit être révisé pour que le gouvernement fédéral harmonise ses politiques et procédures avec celles des provinces.

1.2) Mettre en place la gestion par bassin-versant

EMT croit que les problèmes d'algues bleues-vert doivent être attaqués à la source. Une gestion des lacs par bassins versants s'impose.

1.3) Développer les connaissances sur l'eau

Beaucoup de travail a été effectué auprès de la population pour la sensibiliser sur les effets des cyanobactéries et sur les facteurs qui peuvent en être la cause. EMT croit que des représentations doivent être faites auprès des MRC et des municipalités pour responsabiliser davantage les promoteurs immobiliers, les locateurs à court terme et les autres commerces quant aux répercussions que leurs activités peuvent avoir sur la qualité des lacs qui les avoisinent.

1.4) Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance

EMT croit qu'il faut se doter d'outils financiers pour intervenir adéquatement pour réduire la quantité de lacs atteints par les cyanobactéries. Par exemple un inspecteur en environnement attribué par bassin versant de lac. L'embauche de biologistes pour prélever des échantillons dans la colonne d'eau de tous les lacs. La création de bassins versants de lac doit être supportée par des ressources spécialisées.

1.5) Renforcer les partenariats et les relations du Québec avec les communautés autochtones et les gouvernements limitrophes

EMT croit que c'est un aspect nécessaire pour les régions concernées.

2. Le leadership local et régional en matière d'algues bleu-vert s'exerce-t-il de manière efficace?

EMT souhaite que les municipalités prennent en compte les notions de capacité de support de chaque lac et de la présence des sols minces avant d'autoriser des constructions dans les bassins versants des lacs.

3. Le partage des responsabilités entre les différents ordres de gouvernement et les usagers de l'eau (usages municipaux, agroalimentaires, industriels, énergétiques et récréatifs) est-il adéquat?

Les acteurs devraient travailler en concertation et en coordination pour procéder de manière adéquate, tant sur le plan préventif que curatif, afin de définir les priorités d'actions propres à chaque bassin versant.

4. La coordination de l'ensemble des responsables de l'eau est-elle suffisante?

Pas vraiment. Pour qu'il y ait une bonne coordination entre les acteurs, il faut d'abord créer une table de concertation pour que les priorités soient discutées, établies et communiquées. Ensuite elles doivent être incluses dans les plans d'action de chaque bassin versant de lac.

5. Comment concilier les droits acquis des riverains avec les pouvoirs de réglementation municipaux?

En matière de pollution, il n'y a pas de droit acquis. Il faut retourner à la notion de priorité. Si la protection de l'environnement aquatique devient la priorité, les riverains devront s'adapter. Cela ne doit pas exclure la possibilité d'aider les riverains à se conformer aux nouvelles normes. Par exemple par le financement du programme de correction des installations septiques non conformes.

6. Serait-il réaliste de se donner des cibles pour l'élimination des accumulations de cyanobactéries? Si oui, quelles devraient être ces cibles?

EMT est d'avis qu'il faut se donner des cibles réalistes et que l'on peut mesurer et atteindre à court terme en s'attaquant aux sources des problèmes. Par exemple, un niveau de reboisement des rives, l'interdiction de tonte de pelouse dans la bande riveraine, etc.

7. Comment ces cibles peuvent-elles tenir compte de la capacité naturelle de régénération des lacs, qui peut être plus ou moins limitée par l'apport en eau, la profondeur et l'importance du plan d'eau?

Des études devraient être menées pour définir des cibles par catégorie de lac, selon leur environnement, leur niveau de récupération, leur profondeur et leur taille. Par exemple, par le contrôle de l'utilisation des embarcations motorisées, des engrais, de la protection des rives et de l'implantation de nouveaux développements domiciliaires dans le bassin versant.

8. Quel pourrait être un échéancier réaliste?

L'échéancier est à long terme et il y a plusieurs objectifs à atteindre qui peuvent être réalisés à moyen et court terme.

9. Devrait-il y avoir des cibles intermédiaires?

Il faut établir des cibles intermédiaires puis évaluer de façon régulière la valeur des actions menées en regard de chacune de ces cibles. Ceci devrait se faire pour chaque bassin versant de lacs.

10. Y a-t-il des champs de recherche à privilégier pour l'amélioration des connaissances sur les algues bleu-vert?

Dans notre région, nous croyons que les recherches devraient porter principalement sur les conséquences de la construction de routes ou de bâtiments en montagne sur sols minces.

11. Les projets-pilotes d'élimination des algues bleu-vert permettent-ils d'entrevoir des solutions?

EMT est encouragé par les efforts des municipalités et MRC suite aux nouveaux règlements de protection de la bande riveraine et des lacs. Il faut aussi mentionner les budgets accordés par le gouvernement provincial, les municipalités et AGIR pour La Diable, pour encourager le reboisement dans les bassins versants des lacs.

12. Les effets sur la santé sont-ils bien analysés et documentés?

En raison du caractère prédominant de la villégiature dans notre région, EMT est d'avis il faut s'assurer de bien évaluer les éventuels effets sur la santé avant d'émettre une interdiction de l'utilisation de l'eau d'un lac. Les effets d'une interdiction ont des répercussions considérables sur le tourisme qui est la principale industrie de la région. Les associations de lacs devraient être systématiquement informées de tout changement à l'état de leur lac, même si l'information n'est pas divulguée au grand public.

13. Comment régler le problème des installations septiques des résidents qui ne respectent pas les normes?

Les municipalités concernées doivent avoir un règlement sévère et procéder à l'inspection régulière des installations. Il est important que le suivi des inspections et de la vidange des fosses septiques se fasse de façon efficace par les municipalités.

Faut-il renforcer la réglementation? Certains aspects des règlements actuels ne tiennent pas compte de situations réelles qui prévalent sur notre territoire. Par exemple la location à court terme d'habitations privées augmente considérablement le nombre de personnes qui utilisent les systèmes d'installations septiques. Selon le directeur de l'environnement de la ville de Mont-Tremblant, le règlement Q2R8 permet aux municipalités d'intervenir dans les cas d'urgence (installations de classe C selon le guide de classification du MDDEP). Les municipalités doivent toutefois fournir la preuve de pollution dans les cas de classe B même s'il s'agit de puisards. Ceci doit être révisé.

- Doit-on respecter les droits acquis? Il n'y a pas de droits acquis en matière de pollution.

14. Comment s'assurer que les réseaux municipaux sont tous conformes?

Le réseau municipal de la ville de Mont-Tremblant est contrôlé selon les normes provinciales. Toutes les usines sont surveillées par le Ministère des affaires municipales. Un travail en concertation avec un organisme de bassin versant comme c'est le cas avec AGIR, est souhaitable.

15. Si, comme certains experts l'affirment, même les installations respectueuses des normes produisent des phosphates, quels moyens faudrait-il prendre pour réduire leurs rejets dans les plans d'eau?

Le meilleur moyen est de réduire à la source les substances nuisibles pouvant être rejetées dans les eaux usées, par exemple en informant les citoyens des bienfaits des produits de nettoyages écologiques et leur indiquer où on peut se les procurer. Il faut aussi poursuivre les recherches pour améliorer les systèmes domestiques de traitement des eaux usées et développer davantage de produits écologiques.

16. Les normes relatives aux quantités de phosphore dans la culture des terres sont-elles adaptées à la protection des plans d'eau?

Nos bassins versants de lacs sont très peu touchés par la culture des terres ou par l'élevage sauf le lac Maskinongé qui est déjà à l'état eutrophe. La charge de phosphore est mesurée par région agricole et non par bassin versant de lac. Ceci n'aide pas à gérer les interventions sur le plan local.

17. Les mécanismes de contrôle actuels permettent-ils de savoir si les normes sont respectées?

A ce jour, peu de programmes et de mécanismes de contrôle sur les terres agricoles ont été appliqués dans notre territoire. Le programme gouvernemental « Prime-Vert » entré en vigueur le 1er avril 2009, donne espoir à la population pour que les producteurs agricoles relèvent le défi du respect de l'environnement.

18. Les programmes de réduction de la pollution diffuse sont-ils cohérents et suffisants?

Dans le programme mentionné plus haut, des mesures de réduction de la pollution diffuse sont proposées aux exploitations agricoles afin d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau et de favoriser la conservation de la biodiversité. Les intervenants locaux et des bassins versants seront admissibles à des supports financiers gouvernementaux.

19. Quelles nouvelles mesures devraient être préconisées pour diminuer le ruissellement du phosphore vers les plans d'eau?

Il faut aménager des bandes végétales riveraines de largeur suffisante pour les ruisseaux, les rivières et les lacs. Il faut encourager la construction de bassins de sédimentation ou de marais filtrant.

20. Devrions-nous interdire ou limiter l'utilisation d'engrais domestiques à proximité des plans d'eau?

Les règlements sont déjà en place. Il est important que les municipalités fassent preuve de volonté et disposent des moyens pour les faire respecter.

21. Dans quelle mesure l'intégration de la gestion des rives, du littoral et des plaines inondables dans les schémas d'aménagement peut-elle améliorer la qualité de l'eau dans les plans d'eau?

L'intégration de ces milieux est nécessaire à l'amélioration de la qualité de l'eau. EMT considère que la notion des sols minces doit aussi être incluse dans les schémas d'aménagement.

22. Est-ce que les municipalités ont réussi à inclure la gestion des rives, du littoral et des plaines inondables dans leur schéma d'aménagement?

Dans le cas de notre MRC, les municipalités ont adopté des règlements en ce sens. En 2009 les citoyens et entrepreneurs paysagers ont été informés et visités. Il faut plus de ressources pour informer et surveiller d'avantage pour que les règlements soient respectés.

23. Devrait-on apporter des modifications à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour résoudre le problème des algues bleu-vert?

La Politique n'est pas parfaite mais on devrait s'appliquer à la faire respecter adéquatement. Il y a toujours place à amélioration et davantage de recherches seraient nécessaires comme par exemple l'intégration de la notion des sols minces ou les effets causés par les barrages de castors.

24. Dans quelle mesure la gestion par bassin-versant peut-elle améliorer la qualité de l'eau et diminuer la prolifération des algues bleu-vert?

Il faut que la notion de gestion des lacs par bassin versant soit introduite. Ceci permettrait de s'attaquer aux problèmes spécifiques à chaque lac. Pour y arriver, il faut du leadership local et un support financier pour rassembler tous les acteurs et assurer le fonctionnement d'un tel organisme de gestion et de concertation.

Conclusion

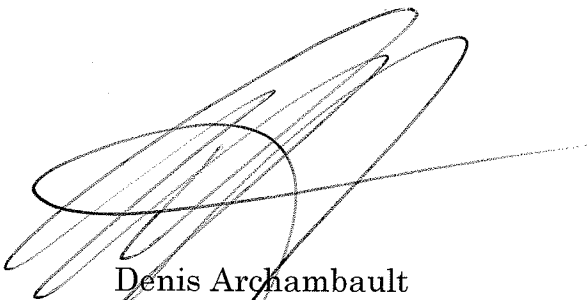
EMT considère qu'une priorité doit être accordée à la notion de gestion par bassin versant par lac.

Chaque lac comporte ses spécificités et les facteurs pouvant provoquer une éclosion d'algues bleues-vert ne sont pas nécessairement les mêmes d'un lac à l'autre. Une table de concertation par lac ou chaque intervenant est impliqué dans l'élaboration d'un plan directeur est nécessaire. C'est la seule façon de s'assurer que le nombre de lacs atteints par les cyanobactéries diminue.

Compte tenu que notre région est montagneuse et que les rives des lacs sont déjà très développées, la pression est très grande pour les développements résidentiels en montagne. Nos montagnes contiennent beaucoup de sols minces et les développements favorisent l'érosion dans les bassins versants des lacs. Peu d'études exhaustives de la construction de routes et de bâtiments en sols minces n'ont été faites. EMT croit qu'il est très important de mener de telles études, en particulier dans notre région et en fonction de l'environnement qu'on y retrouve.

EMT souhaite que Transport Canada harmonise ses politiques et procédures concernant l'utilisation des embarcations motorisées avec la politique nationale de l'eau du Québec.

Finalement le réseau de surveillance volontaire des lacs est une solution qui pourrait être remplacée par un programme provincial plus rigoureux et systématique.



Denis Archambault
Président par intérim d'Environnement Mont-Tremblant